

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 18/12/2025
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 18/12/2025
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 18/12/2025
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20251215-2025DEC15_525-DE

DEPARTEMENT
DU GERS

ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

16

Séance Publique ordinaire du **15 décembre 2025**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le à 19H, le quinze décembre *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 5 décembre 2025, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, M. Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, Renée MIQUEL ZASSO, M. Éric MATTIUSI, Mmes Corinne QUEVILLY, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie ACHÉ
M. Ghislain de FLAUJAC,
M. Loïc DÉANGLES,
M. Frank GOBBATO,
Mme Françoise LACAPERE,
M. Julien PELLICER,
M. François-Xavier ROUX

Ont donné procuration :

Mme Sylvie ACHÉ à Mme Sylvie COUDERC
M. Loïc DÉANGLES à M. Joël VAN DEN BON
M. Frank GOBBATO à M. Jean-Yves DELACOSTE
M. Julien PELLICER à M. Marc DUGROS

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : Mme Émilie SARRAN

Objet : Mise en vente de la maison Roquelaure sise Rue Jules de Sardac

RAPPORTEUR : Jean-Yves DELACOSTE, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, de l'habitat et de la mise en valeur du patrimoine historique du bâti

La Commune est propriétaire d'un immeuble connu sous le nom de Maison Roquelaura. Ce bâtiment appartient au domaine privé de la commune, et non au domaine public, et peut donc être aliéné conformément aux dispositions des articles L 3211.14 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques.

Description du bien :

- bâtiment du XVII^e siècle en R+1 avec sous-sol et combles
- surface utile : 493 m² + combles pondérés
- cour intérieure, garage, cave voûtée, escalier en pierre
- servitude de passage existante au profit de logements voisins
- parcelle CK n°760 – 493 m² – zone UAss du PLU, SPR,

Le bâtiment était jusqu'à présent mis à disposition d'associations. Il nécessiterait d'importants travaux de rénovation tant au niveau de sa réhabilitation que de sa mise en accessibilité/sécurité et ne répond plus aux besoins de la commune.

Il paraît donc opportun de procéder à sa mise en vente.

Le prix minimal est fixé à 160 000 € ; il correspond à l'avis du service des domaines en date du 18 février 2025.

Pour assurer la bonne information du public et optimiser la mise en vente, la commune pourra utiliser une ou plusieurs des modalités suivantes :

- Vente via une plateforme d'enchères - AgoraStore ou Webenchères.com
 - publication d'une annonce
 - organisation de visites
 - réception d'offres ou enchères

- Publicité
 - site Internet de la commune
 - affichage Mairie
 - diffusion auprès des Notaires
 - presse locale

- Vente de gré à gré
 - si un acquéreur se manifeste directement
 - sous réserve de respecter le prix minimal

Les offres reçues seront analysées et le conseil
saisi pour acter la vente et ses modalités.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'engager toute démarche de commercialisation comme indiqué ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette mise en vente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,



La Secrétaire de séance,
Émilie SARRAN

Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 17 DEC. 2025
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 17 DEC. 2025